



Société anonyme au capital de 154.071,14 €

Siège social : 8-10 rue du Renard – 75004 Paris

333 773 174 R.C.S Paris

**SUPPLEMENT EN DATE DU 4 AOÛT 2020
AU PROSPECTUS EN DATE DU 10 JUILLET 2020**

Mis à la disposition du public à l'occasion de :

- l'émission et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») d'actions nouvelles, à souscrire en numéraire par versement d'espèces ou par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut maximum, prime d'émission incluse, de 329.999.999,90 euros, par émission d'un nombre maximum de 110.738.255 actions nouvelles, au prix unitaire de 2,98 euros, à raison de 43 actions nouvelles pour 6 actions existantes (l' « Augmentation de Capital avec DPS ») ;
- l'admission sur Euronext Paris de 92.178.770 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des Créanciers de la Société, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 329.999.996,60 euros, au prix unitaire de 3,58 euros (l' « Augmentation de Capital Réservée ») ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 15.407.114 bons de souscription d'actions (les « BSA Actionnaires ») attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires, à raison d'un (1) BSA Actionnaire pour une (1) action existante, cinq (5) BSA Actionnaires donnant droit à souscrire quatre (4) actions nouvelles, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 12.325.691 actions nouvelles, au prix de 3,58 euros par action nouvelle ;
- l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 12.325.691 actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSA Actionnaires ;
- l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 17.701.957 actions nouvelles, au prix d'un centime d'euro (0,01 €) par action nouvelle (sans prime d'émission), susceptibles d'être émises sur exercice d'un nombre maximum de 17.701.957 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société aux Prêteurs (les « BSA Nouveau Financement »).



Approbation de l'Autorité des marchés financiers

Ce supplément a été approuvé le 4 août 2020 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (EU) n°2017/1129.

L'AMF approuve ce supplément après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) n°2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 20-378.

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète et doit être lu conjointement avec le prospectus en date du 10 juillet 2020 qui a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 10 juillet 2020 sous le numéro n°20-343, (le « **Prospectus** ») relatif aux opérations susvisées envisagées par Technicolor S.A. (la « **Société** ») et composé du document d'enregistrement universel de la Société, déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2020 sous le numéro D.20-0317 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), de l'amendement du Document d'Enregistrement Universel, déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2020 sous le numéro D. 20-0317-A01 (l' « **Amendement au Document d'Enregistrement Universel** »), de la note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

A l'exception de ce qui est mentionné dans le présent Supplément, il n'y a pas eu de fait nouveau significatif, ni d'erreur ou d'inexactitude substantielle s'agissant de l'information contenue dans le Prospectus depuis sa publication.

Le Supplément a pour objet (i) d'incorporer par référence les informations contenues dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2020 de la Société déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2020 (<https://www.technicolor.com/sites/default/files/2020-07/TECHNICOLOR%20-%20Rapport%20financier%20semestriel%202020.pdf>) (le « **Rapport Financier Semestriel** ») et (ii) de mettre à jour ou compléter les sections suivantes du Prospectus :

- du « *résumé du Prospectus* » (pages 12 à 21 de la Note d'Opération) ;
- de la section 3.1 « *Déclaration sur le fonds de roulement net* » (page 29 de la Note d'Opération) ;
- de la section 3.3 « *Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission* » (page 33 de la Note d'Opération) ;
- de la section 3.4 « *Raisons de l'émission et utilisation du produit* » (page 33 de la Note d'Opération) ;
- de la section 4.2.1 « *Nature, catégorie et jouissance des BSA Actionnaires admis à la négociation* » (page 42 de la Note d'Opération) ;
- de la section 4.2.8.7 « *Représentant de la masse des porteurs de BSA Actionnaires* » (page 53 de la Note d'Opération) ;
- de la section 4.3.8.7 « *Représentant de la masse des porteurs de BSA Nouveau Financement* »

de la Note d'Opération (page 57 de la Note d'Opération) ;

- de la section 5.1.3.4 « *Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription* » (page 83 de la Note d'Opération) ;
- de la section 5.1.4 « *Calendrier indicatif de réalisation des émissions* » (page 83 de la Note d'Opération) ;
- de la section 5.4.1 « *Etablissement – Prestataire de services d'investissement* » (page 94 de la Note d'Opération) ;
- de la section 5.4.5 « *Engagement d'abstention de la Société* » (page 95 de la Note d'Opération) ;
de la section 1.3 « *Modèle d'affaires* » (page 13 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel) ; et
- du chapitre 5 « *Table de Concordance* » (page 34 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel).

Les termes commençant par une majuscule, utilisés dans le présent Supplément et qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Conformément à l'article 23 du règlement (UE) n°2017/1129, les actionnaires et cessionnaires du droit préférentiel de souscription sont informés de la possibilité qu'un autre supplément au Prospectus puisse être publié entre la date du présent Supplément et la date de clôture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital avec DPS. Dans cette éventualité, la Société diffusera un communiqué de presse de mise à disposition dudit supplément qui sera disponible sans frais au siège social de Technicolor, 8-10 rue du Renard – 75004 Paris, sur le site Internet de la Société (<https://www.technicolor.com/>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les actionnaires ou cessionnaires du droit préférentiel de souscription qui auraient souscrit à l'Augmentation de Capital avec DPS avant que ledit supplément ne soit publié auront le droit de retirer leur ordre de souscription pendant deux jours ouvrables après la publication dudit supplément, à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle donnant lieu à la publication du supplément soit intervenu ou ait été constaté avant la clôture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital avec DPS.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la publication du présent Supplément n'ouvre pas droit à rétractation, la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS n'étant pas encore ouverte à la date des présentes.

Des exemplaires du Prospectus et du présent Supplément sont disponibles sans frais au siège social de Technicolor, 8-10 rue du Renard – 75004 Paris, sur le site Internet de la Société (<https://www.technicolor.com/>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Coordinateurs Globaux et Chefs de File Associés



SOMMAIRE

1.	RESUME DU PROSPECTUS	5
2.	PERSONNES RESPONSABLES	8
2.1	Responsable du Supplément	8
2.2	Attestation du responsable du Supplément	8
3.	INFORMATIONS DE BASE.....	9
4.	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ÊTRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION SUR LE MARCHE REGLEMENTE D'EURONEXT PARIS	10
5.	CONDITIONS DE L'OFFRE	10
6.	MODELE D'AFFAIRE.....	14
7.	TABLE DE CONCORDANCE.....	14

1. RESUME DU PROSPECTUS

- Les tableaux de la section 2.2 du résumé, intitulée « Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur », sont remplacés par les tableaux suivants :

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur					
2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?					
Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé					
<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2017	2020	2019
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	3.800	3.988	4.253	1.433	1.764
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies	-121	-119	40	-194	-88
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de Technicolor S.A.	-230	-68	-172	-265	-139
Croissance du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre à taux constants	-7,30%	-2.9%	Na	-19,3%	Na
Marge brute	425	467	602	110	151
Résultat net total par action	-0.56	-0.16	-0,42	-17,22	-9,35
Informations financières sélectionnées du bilan consolidé					
<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2017	2020	
Total actif	3.210	3.759	3.712	3.040	
Total capitaux propres	36	272	336	-275	
Disponibilités et dépôts	65	291	319	63	
Total dettes courantes et non courantes	3.173	3.487	3 376	3.314	
Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés					
<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2017	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	146	171	312	-195	-131
Autres Informations financières sélectionnées					
<i>(en millions d'euros) à taux réels</i>	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2017	2020	2019
EBITDA ajusté*	324	266	341	53	104
EBITA ajusté**	42	98	151	-67	-44
*Correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges). « L'EBITDA ajusté » en 2019 aux taux budget (EUR = 1,15 USD) et sans impact d'IFRS 16 s'élève à 248 millions d'euros ;					
** Correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA.					
Prévisions ou estimations du bénéfice :					
Activités Poursuivies – post IFRS 16					
€m, FYE-Dec post IFRS 16		2019a		2020e	2022e
EBITDA ajusté des activités poursuivies		324		169	425
EBITA ajusté des activités poursuivies		42		(64)	202

Flux de trésorerie disponible des activités poursuivies*

(8)

(115)-(150)

259

* Avant intérêts financiers, intérêts et impôt

- Les informations relatives aux BSA Actionnaires et aux BSA Nouveau Financement dans la section 3.1 du résumé, intitulée « Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ? », sont complétées de la manière suivante, le reste de la section 3.1 demeurant inchangé :

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

2) BSA Actionnaires

Nature, catégorie et code ISIN

Les BSA Actionnaires seront admis aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 septembre 2020 sous le numéro ISIN FR0013526225.

Droits attachés aux BSA Actionnaires :

Le représentant de la masse des BSA Actionnaires est Aether Financial Services – 34 rue Monceau, 75008 Paris.

Libellé pour les BSA Actionnaires :

TECH BSA 2024

3) BSA Nouveau Financement

Droits attachés aux BSA Nouveau Financement :

Le représentant de la masse des BSA Nouveau Financement est Aether Financial Services – 34 rue Monceau, 75008 Paris.

- Les principales dates du calendrier indicatif figurant dans la section 4.1 du résumé, intitulée « A quelles conditions et selon quel calendrier puis je investir dans cette valeur mobilière ? » sont modifiées comme suit, le reste de la section 4.1 demeurant inchangé :

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.1 A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Principales dates du calendrier indicatif :

20/07/20	Autorisation par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Technicolor de l'Augmentation de Capital avec DPS, de l'Augmentation de Capital Réservée et des attributions gratuites des BSA Actionnaires et des BSA Nouveau Financement
28/07/20	Arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris du Plan de Sauvegarde
30/07/20	Décision du Conseil d'administration de la Société constatant la levée des conditions suspensives aux Emissions et décidant de la mise en œuvre des délégations de compétence relatives à ces Emissions
04/08/20	Approbation de l'AMF sur le supplément au Prospectus Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques des Augmentations de Capital et des attributions gratuites de BSA et les modalités de mise à disposition du Prospectus
05/08/20	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission relatif à l'Augmentation de Capital avec DPS et annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription
06/08/20	Journée comptable à l'issue de laquelle les personnes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
07/08/20	Détachement des droits préférentiels de souscription Ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris Journée comptable à l'issue de laquelle les personnes enregistrées comptablement se verront attribuer des BSA Actionnaires
11/08/20	Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS
09/09/20	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
11/09/20	Clôture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital avec DPS
16/09/20	Résultat de la souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS

18/09/20	Décision du conseil d'administration de Technicolor à l'effet (i) de constater le montant des souscriptions à titre irréductible et réductible et (ii) d'appeler la garantie des Créanciers Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant les résultats des souscriptions au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'appel en garantie
22/09/20	Décision du conseil d'administration de Technicolor à l'effet (i) d'attribuer les actions non souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS aux créanciers, par voie de compensation de leurs créances (ii) de lancer l'Augmentation de Capital Réservee (iii) d'attribuer les BSA Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee et des BSA Actionnaires, indiquant notamment le montant définitif de l'Augmentation de Capital avec DPS et le barème de répartition des souscriptions à titre réductible Souscription à l'Augmentation de Capital Réservee Emission des Actions Nouvelles au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee Règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee Règlement-livraison des BSA Admission des Actions Nouvelles émises au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee sur Euronext Paris Admission des BSA Actionnaires aux négociations sur Euronext Paris
22/12/20	Ouverture de la Période d'Exercice des BSA Clôture de la Période d'Exercice des BSA Nouveau Financement – Caducité des BSA Nouveau Financement non exercés
22/09/24	Clôture de la Période d'Exercice des BSA Actionnaires – Caducité des BSA Actionnaires non exercés

- Les rubriques « Contexte des Emissions » et « Principaux conflits d'intérêts » de la section 4.2 du résumé, intitulée « Pourquoi ce prospectus est-il établi ? », sont complétées de la manière suivante, le reste de la section 4.2 demeurant inchangé :

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.2 Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Contexte des Emissions –

Comme annoncé dans le communiqué de presse en date du 20 juillet 2020 diffusé par la Société, l'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions nécessaires à la mise en œuvre des Emissions et la première tranche du Nouveau Financement pour un montant d'environ 240 millions d'euros a été mis à la disposition du Groupe.

Par ailleurs, comme annoncé dans le communiqué de presse du 28 juillet 2020 diffusé par la Société, à la suite de l'arrêt, le même jour, du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce de Paris, l'ensemble des Conditions Suspensive relatives aux Emissions ont été réalisées. En conséquence, les Emissions (lesquelles sont interdépendantes entre elles) ont été décidées par le Conseil d'administration de la Société en date du 30 juillet dernier et seront souscrites dans les conditions visées ci-dessus.

Principaux conflits d'intérêts :

Les Coordinateurs Globaux et Chefs de File Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société et autres sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

En particulier, Credit Suisse AM, affilié de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, en qualité de Créancier et de Prêteur, s'est engagé à souscrire à titre de garantie à l'Augmentation de Capital avec DPS. En tant que Créancier, Credit Suisse AM est susceptible de se voir allouer des Actions Nouvelles en cas de mise en œuvre de la garantie des Créanciers conformément aux modalités décrites dans la section 5.2.3 de la présente note d'opération.

Engagement d'abstention et de conservation de la Société :

La Société a consenti un engagement d'abstention et de conservation pendant une période de 180 jours calendaires suivant le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec DPS, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Responsable du Supplément

Monsieur Richard Moat, Directeur Général de Technicolor.

2.2 Attestation du responsable du Supplément

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris, le 4 août 2020

Monsieur Richard Moat

Directeur Général de Technicolor

3. INFORMATIONS DE BASE

- La section 3.1 de la Note d'Opération intitulée « Déclaration sur le fonds de roulement net » est remplacée par la déclaration suivante :

« 3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société ne dispose pas, à la date du présent Supplément et avant la mise à disposition par les Prêteurs de la deuxième tranche du Nouveau Financement pour un montant de 180 millions d'euros, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations à venir au cours des douze prochains mois.

Le montant de l'insuffisance du fonds de roulement consolidé net du Groupe à horizon de douze mois pourrait atteindre 150 millions d'euros, dont 100 millions d'euros dès début mars 2021. Ces montants sont nécessaires pour faire face aux besoins opérationnels du Groupe.

Toutefois, en tenant compte de la mise à disposition de la deuxième tranche du Nouveau Financement prévue fin août 2020 (laquelle est conditionnée à la mise en place des sûretés y afférentes et aux conditions documentaires usuelles), la Société considère que son fonds de roulement net consolidé serait alors suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du présent Supplément. »

- La section 3.3 de la Note d'Opération intitulée « Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission » est complétée de la manière suivante :

« 3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

(...)

Les Coordinateurs Globaux et Chefs de File Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société et autres sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

En particulier, Credit Suisse AM, affilié de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, en qualité de Créancier et de Prêteur, s'est engagé à souscrire à titre de garantie à l'Augmentation de Capital avec DPS. En tant que Créancier, Credit Suisse AM est susceptible de se voir allouer des Actions Nouvelles en cas de mise en œuvre de la garantie des Créanciers conformément aux modalités décrites dans la section 5.2.3 de la présente note d'opération. »

- La rubrique « Contexte des Emissions » de la section 3.4 de la Note d'Opération intitulée « Raisons de l'émission et utilisation du produit » est complétée de la manière suivante :

« Contexte des Emissions

(...)

Comme annoncé dans le communiqué de presse en date du 20 juillet 2020 diffusé par la Société, l'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions nécessaires à la mise en œuvre des Emissions et la première tranche du Nouveau Financement pour un montant d'environ 240 millions d'euros a été mis à la disposition du Groupe.

Par ailleurs, comme annoncé dans le communiqué de presse du 28 juillet 2020 diffusé par la Société, à la suite de l'arrêt, le même jour, du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce de Paris, l'ensemble des Conditions Suspensive relatives aux Emissions ont été réalisées. En conséquence, les Emissions (lesquelles sont interdépendantes entre elles) ont été décidées par le Conseil

d'administration de la Société en date du 30 juillet dernier et seront souscrites dans les conditions visées ci-dessus. »

4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ÊTRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION SUR LE MARCHE REGLEMENTE D'EURONEXT PARIS

- La section 4.2.1 intitulée « Nature, catégorie et jouissance des BSA Actionnaires admis à la négociation » est complétée de la manière suivante :

« 4.2.1 Nature, catégorie et jouissance des BSA Actionnaires admis à la négociation

(...)

Les BSA Actionnaires seront admis aux négociations sur Euronext Paris, selon le calendrier indicatif, à compter du 22 septembre 2020 sous le code ISIN FR0013526225. Aucune demande d'admission aux négociations sur un autre marché n'a été faite et n'est envisagée à ce jour. »

- La section 4.2.8.7 intitulée « Représentant de la masse des porteurs de BSA Actionnaires » est complétée de la manière suivante :

« 4.2.8.7 Représentant de la masse des porteurs de BSA Actionnaires

(...)

Le représentant de la Masse BSA Actionnaires sera :

Aether Financial Services
36 rue de Monceau
75008 Paris

Le représentant de la Masse BSA Actionnaire percevra une rémunération fixe et forfaitaire de 500 euros hors taxes par an. »

- La section 4.3.8.7 intitulée « Représentant de la masse des porteurs de BSA Nouveau Financement » est complétée de la manière suivante :

« 4.3.8.7 Représentant de la masse des porteurs de BSA Nouveau Financement

(...)

Le représentant de la Masse BSA Nouveau Financement sera :

Aether Financial Services
36 rue de Monceau
75008 Paris

Le représentant de la Masse BSA Actionnaire percevra une rémunération fixe et forfaitaire de 500 euros hors taxes par an. »

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

- La section 5.1.3.4 de la Note d'Opération intitulée « Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription » est complétée de la manière suivante :

« 5.1.3.4 Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Selon le calendrier indicatif, il est prévu que les droits préférentiels de souscription soient détachés le 7 août 2020 et négociables sur Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 9 septembre 2020 inclus, sous le code ISIN FR0013526217, dans les mêmes conditions que les Actions. »

- La section 5.1.4 de la Note d'Opération intitulée « Calendrier indicatif de réalisation des Emission » est mise à jour de la manière suivante :

5.1.4 Calendrier indicatif

10 juillet 2020	Approbation de l'AMF sur le Prospectus et mise en ligne sur le site internet de la Société
20 juillet 2020	Autorisation par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Technicolor de l'Augmentation de Capital avec DPS, de l'Augmentation de Capital Réservée et des attributions gratuites des BSA Actionnaires et des BSA Nouveau Financement
28 juillet 2020	Arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris du Plan de Sauvegarde
30 juillet 2020	Décision du Conseil d'administration de Technicolor (i) constatant la levée des Conditions Suspensives et (ii) décidant de la mise en œuvre des délégations de compétence et de l'émission des Actions Nouvelles dans le cadre des Augmentations de Capital ainsi que des BSA
4 août 2020	Approbation de l'AMF sur le supplément au Prospectus Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques des Augmentations de Capital et des attributions gratuites de BSA et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
5 août 2020	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission relatif à l'Augmentation de Capital avec DPS et annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription
6 août 2020	Journée comptable à l'issue de laquelle les personnes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
7 août 2020	Détachement des droits préférentiels de souscription Ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris Journée comptable à l'issue de laquelle les personnes enregistrées comptablement se verront attribuer des BSA Actionnaires
11 août 2020	Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS
9 septembre 2020	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
11 septembre 2020	Clôture de la période de souscription à l'Augmentation de Capital avec DPS
16 septembre 2020	Résultat de la souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS

Décision du conseil d'administration de Technicolor à l'effet (i) de constater le montant des souscriptions à titre irréductible et réductible et (ii) d'appeler la garantie des Créanciers

Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant les résultats des souscriptions au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'appel en garantie

18 septembre 2020

Décision du conseil d'administration de Technicolor à l'effet (i) d'attribuer les actions non souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS aux Créanciers, par voie de compensation de leurs créances (ii) de lancer l'Augmentation de Capital Réservee (iii) d'attribuer les BSA

Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee et des BSA Actionnaires, indiquant notamment le montant définitif de l'Augmentation de Capital avec DPS et le barème de répartition des souscriptions à titre réductible

Souscription à l'Augmentation de Capital Réservee

22 septembre 2020

Emission des Actions Nouvelles au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee

Règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee

Règlement-livraison des BSA

Admission des Actions Nouvelles émises au titre de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee sur Euronext Paris

Admission des BSA Actionnaires aux négociations sur Euronext Paris

Ouverture de la Période d'Exercice des BSA

22 décembre 2020

Clôture de la Période d'Exercice des BSA Nouveau Financement – Caducité des BSA Nouveau Financement non exercés

22 septembre 2024

Clôture de la Période d'Exercice des BSA Actionnaires – Caducité des BSA Actionnaires non exercés

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site Internet (<https://www.technicolor.com/fr>) et d'un avis diffusé par Euronext Paris. »

- La section 5.4.1 de la Note d'Opération intitulée « Etablissement – Prestataire de services d'investissement » est modifiée de la manière suivante :

« 5.4.1 Etablissement – Prestataire de services d'investissement

Les coordonnées des Coordinateurs Globaux et Chefs de File Associés nommés dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS sont :

Crédit Suisse Securities (Europe) Limited

One Cabot Square
London, E14 4QJ

United Kingdom

Natixis

30, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
France »

- La section 5.4.5 de la Note d'Opération intitulée « Engagement d'abstention de la Société » est modifiée de la manière suivante :

« 5.4.5 Engagement d'abstention et de conservation de la Société

Aux termes du contrat de direction en date du 4 août 2020, la Société s'est engagée à l'égard des Coordinateurs Globaux et Chefs de File Associés à ne pas (i) émettre, offrir, vendre, s'engager à vendre ou disposer d'une quelconque autre manière des valeurs mobilières de la Société, similaires en substance aux Actions Nouvelles, en ce compris et de manière non limitative, tout type de valeurs mobilières convertibles ou échangeables, ou qui matérialisent un droit à attribution ou d'achat à toute action ordinaire, autre catégorie d'action de la Société ou toute autre valeur mobilière similaire en substance, (ii) procéder à des ventes à découvert, des opérations de couverture ou toute autre opération ayant pour but, ou dont on peut raisonnablement s'attendre, à ce qu'elle conduise ou résulte dans la vente ou un acte de disposition (et ce même si l'acte de disposition est effectué par une personne autre que la Société), ou conclure toute autre opération ayant un effet économique équivalent, ou annoncer publiquement son intention de conclure l'une des opérations mentionnées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, à compter de la date du visa de l'AMF sur le Prospectus et pendant une période de 180 jours calendaires à compter de la date du règlement livraison des Actions Nouvelles sans l'accord préalable écrit des Coordinateurs Globaux et Chefs de File Associés.

Cet engagement est consenti sous réserve des exceptions suivantes :

- l'émission, l'offre, la vente ou le transfert par la Société des droits préférentiels de souscription détachés dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS et des Actions Nouvelles ;
- l'émission, l'offre, la vente ou le transfert d'actions nouvelles de la Société ou de droit à attribution ou d'achat à toute action ordinaire ou toute autre catégorie d'action de la Société dans le cadre d'un plan de performance en actions de la Société existant à la date du contrat de direction ainsi que tout autre futur plan qui serait mis en œuvre sur la base de résolutions de l'assemblée générale des actionnaires approuvées avant la date du contrat de direction ;
- l'émission, l'ordre la vente ou le transfert d'actions nouvelles de la Société ou de valeurs mobilières convertible, remboursables, échangeables ou qui matérialise un droit à attribution ou à acquisition à toute action ordinaire ou toute autre catégorie d'action de la Société, prévue dans le cadre du Plan de Sauvegarde, en ce compris : l'Augmentation de Capital Réservee, l'attribution des BSA Actionnaires et des BSA Nouveau Financement ; et
- les opérations d'achat ou de vente réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la réglementation applicable. »

6. MODELE D'AFFAIRE

- Le paragraphe introductif de la section 1.3 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel intitulée « Modèle d'Affaires » est remplacé par le paragraphe suivant :

« 1.3. Modèle d'affaires

Les informations prospectives présentées dans les rubriques « *Nouvelles Prévisions 2020-2022* » et « *Prévisions de liquidité sur 18 mois jusqu'à décembre 2021* » ci-après, et notamment les informations relatives au chiffre d'affaires consolidé, ont été établies dans le cadre du plan stratégique de la Société sur la base de deux scénarii « Base Case » et « High Case », pour tenir compte de l'incertitude entourant la reprise après la crise du COVID-19, et ont été données par la Société dans le seul but de rétablir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs.

Dans le cadre de la publication de ses résultats semestriels, la Société a affiné ses prévisions et publié des prévisions établies et élaborées sur la base du même scénario « Base Case » que celui du plan stratégique et sur une base comparable aux informations financières historiques et conformes aux méthodes comptables de l'émetteur. Toutes les hypothèses présentées dans le cadre du scénario « Base Case » (en particulier relatives au chiffre d'affaires) restent valables à ce jour et ont permis d'élaborer les prévisions présentées ci-après. Il convient de noter cependant que les données relatives au chiffre d'affaires présentées dans le scénario « Base Case » constituent des hypothèses, sur lesquelles la Société s'est fondée pour construire ses prévisions affinées, mais que la Société ne communiquera pas d'actualisation de ces hypothèses de chiffre d'affaires à l'avenir, sauf si elles ont un impact sur les prévisions d'EBITDA, d'EBITA et de Flux de trésorerie présentées ci-après.

Ces prévisions affinées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Activités Poursuivies – post IFRS 16

€m, FYE-Dec post IFRS 16	2019a	2020e	2022e
EBITDA ajusté des activités poursuivies	324	169	425
EBITA ajusté des activités poursuivies	42	(64)	202
Flux de trésorerie disponible des activités poursuivies*	(8)	(115)-(150)	259

* Avant intérêts financiers, intérêts et impôt »

7. TABLE DE CONCORDANCE

- La table de concordance figurant en section 5 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel et qui reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 et 2 du règlement délégué (UE) n°2019/980 du 14 mars 2019 est modifiée de la manière suivante afin d'identifier, dans une colonne dédiée, les informations du Prospectus relatives à la Société mises à jour ou complétées par le Rapport Financier Semestriel :

Tableau de concordance reprenant les principales informations prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) n°2019/980 de la Commission du 14 mars 2019

	Informations prévues par les annexes 1 et 2 du règlement (UE) 2019/980	Chapitres et sections correspondants du Document d'enregistrement universel	Amendement au Document d'enregistrement universel du 20 avril 2020 déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2020	Chapitres et sections correspondants du Rapport financier semestriel déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2020
1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS FOURNIES PAR LES TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE			
1.1	Identité des personnes responsables de l'information	Chapitre 7, section 7.11.2 Page 305	Paragraphe 4	Paragraphe 1.1
1.2	Déclaration des personnes physiques responsables	Chapitre 7, section 7.11.1 Page 305	Paragraphe 4	Paragraphe 1.2
1.3	Déclaration des experts et déclaration d'intérêt	Chapitre 7, section 7.10 Page 305		
1.4	Attestation relative aux informations fournies par des tiers	N/A		
1.5	Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	Page 1	Encart page 1	
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES			
2.1	Nom et adresse	Chapitre 6, section 6.8 Page 294		
2.2	Détails concernant une éventuelle démission ou absence de renouvellement de mandat	Chapitre 6, section 6.8.3 Page 294		
3.	FACTEURS DE RISQUES	Chapitre 3, section 3.1 Page 46	Paragraphe 2	
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR			
4.1	Raison sociale et nom commercial	Chapitre 7, section 7.1 Page 296		
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	Chapitre 7, section 7.1 Page 296		
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Chapitre 7, section 7.1 Page 296		
4.4	Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	Chapitre 7, section 7.1 Page 296		
5.	APERÇU DES ACTIVITES			
5.1	Principales activités	Chapitre 1, section 1.1 Page 9		

5.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	Chapitre 1, section 1.2 Page 12		
5.1.2	Nouveaux produits et/ou services importants lancés sur le marché	Chapitre 1, section 1.2 Page 12		
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Chapitre 7, section 7.1 Page 296		
5.2	Principaux marchés	Chapitre 1, section 1.2 Page 12		
5.3	Événements exceptionnels	Chapitre 1, section 1.3 Page 22	Paragraphe 1.2, 1.3 et 1.4.	Paragraphe 2.2
5.4	Stratégie et objectifs	Chapitre 1, section 1.3 Page 22		
5.5	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats ou nouveaux processus de fabrication	Chapitre 2, section 2.3.3 et chapitre 3, sections 3.1.1, 3.1.2 Pages 42 ;47 ;50		
5.6	Position concurrentielle	Chapitre 7, section 7.10 Page 305		
5.7	Investissements	Chapitre 5, section 5.5.4 et Chapitre 6, section 6.2, notes 3, 10 et 15 aux comptes consolidés Pages 180 ; 212 ; 252 ; 261		
6.	ORGANIGRAMME			
6.1	Description sommaire du Groupe	Chapitre 7, section 7.7 Page 301		
6.2	Liste des filiales importantes	Chapitre 7, section 7.7.2 et chapitre 6, section 6.2, note 15 aux comptes consolidés Pages 303 ; 261		
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT			
7.1	Situation financière	Chapitre 2 et chapitre 6 Pages 31; 195	Paragraphe 1.1 et 1.2 et 1.3	Paragraphe 2.2
7.2	Résultat d'exploitation	Chapitre 2, section 2.2 Page 32	Paragraphe 1.1	Paragraphe 2.1 et Partie 3
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	Chapitre 2, sections 2.2 Page 32		
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net et des produits nets	Chapitre 2, sections 2.2.1 et 2.2.3 Pages 33 ; 36		
8.	TRESORERIE ET CAPITAUX			

8.1	Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	Chapitre 2, section 2.3 et chapitre 6, section 6.2, note 7 aux comptes consolidés et section 6.5, note 8 aux comptes sociaux Pages 40 ; 230 ; 278	Paragraphe 1.2. et 1.3	Partie 3
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	Chapitre 2, section 2.3.2 et chapitre 6, section 6.1.4 Pages 41 ; 200	Paragraphe 1.2. et 1.3	Paragraphe 2.2 et Partie 3
8.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	Chapitre 2, section 2.3 et chapitre 6, section 6.2, notes 8.3 et 8.5 aux comptes consolidés Pages 40 ; 237 ; 239	Paragraphe 1.2 et 1.3	Partie 3
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	Chapitre 2, section 2.3.3 et chapitre 3, section 3.1.3 Pages 42 ; 58	Paragraphe 1.2 et 1.3.	Partie 3
8.5	Sources de financement attendues	Chapitre 1, sections 1.1.2, 1.3 et 2.4 Pages 11 ; 22 ; 43	Paragraphe 1.2 et 1.3.	Paragraphe 2.2
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	chapitre 3, section 3.1.1 Page 47		
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES			
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	Chapitre 1, section 1.3, chapitre 2, section 2.5 Pages 22; 44	Paragraphe 1.4.	Paragraphe 2.2
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	Chapitre 1, section 1.3, chapitre 2, section 2.4 et chapitre 3, section 3.1.1 Page 22 ; 43 ; 47	Paragraphe 1.4.	Paragraphe 2.2
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A	Paragraphe 1.3	
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE			
12.1	Organes d'administration et de direction – liste des mandats	Chapitre 4, sections 4.1.1	Paragraphe 3.1.	

	exercés au cours des cinq derniers exercices, et autres informations	Page 75		
12.2	Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	Chapitre 4, section 4.1.3 Page 106		
13.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES			
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	Chapitre 4, section 4.2 Page 115		
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Chapitre 4, section 4.2.1 et chapitre 6, section 6.2, note 9 aux comptes consolidés Pages 115 ; 242		
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	Chapitre 4, section 4.1.1.2 Page 75		
14.2	Contrat de service liant les membres des organes d'Administration	Chapitre 4, section 4.1.1.7 Page 96		
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	Chapitre 4, section 4.1.2.5 Page 103	Paragraphe 3.2.	
14.4	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	Chapitre 4, section 4.1.2.1 Page 96		
14.5	Incidences importantes potentielles sur le gouvernement d'entreprise	N/A		
15.	SALARIES			
15.1	Nombre de salariés	Chapitre 5, section 5.2.1.7 et chapitre 6, section 6.2, note 9.1 aux comptes consolidés Pages 157 ; 242		
15.2	Participations et <i>stock-options</i>	Chapitre 4, section 4.2.4, chapitre 5, section 5.2.1.5 et chapitre 6, section 6.2, note 9.3 aux comptes consolidés Pages 135 ; 157 ; 248	Paragraphe 1.5.1.	
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de la Société	Chapitre 5, section 5.2.1.6 Page 157		

16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	Chapitre 1, section 1.4.1 Page 24	Paragraphe 1.5.2. et 1.5.3.	
16.2	Existence de droits de vote différents	Chapitre 7, section 7.4.3 Page 299		
16.3	Contrôle de la Société	Chapitre 1, section 1.4.1 Page 24		
16.4	Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A		
17.	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	Chapitre 6, section 6.2, note 5.2 aux comptes consolidés Page 226		
18.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR			
18.1	Informations financières historiques	Chapitre 1, chapitre 2 et chapitre 6 Pages 7; 31 ; 195		
18.2	Informations financières intermédiaires	N/A	Paragraphe 1.1	Paragraphe 2.1, 2.2 et Partie 3
18.3	Audit des informations historiques annuelles	Chapitre 6, sections 6.3 et 6.7 Pages 263 ; 290		
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A		
18.5	Politique de distribution	Chapitre 1, section 1.4.4 Page 30		
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 3, section 3.1.4 et chapitre 6, section 6.2, note 10.2 aux comptes consolidés Pages 61 ; 253	Paragraphe 2.3	Paragraphe 9.2 de la Partie 3
18.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Chapitre 1, sections 1.1.2 et 1.3 et chapitre 2, section 2.4 Pages 11 ; 22 ; 43	Paragraphe 1.2 et 1.4.	Paragraphe 2.2 et Partie 3
19.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Chapitre 7 Page 295		
19.1	Capital social	Chapitre 1, section 1.4 Pages 24	Paragraphe 1.5.1	
19.2	Acte constitutif et statuts	Chapitre 7, section 7.4 Page 298		

20.	CONTRATS IMPORTANTS	Chapitre 7, section 7.5 Page 300		
21.	DOCUMENTS ACCESSIBLES POUR LE PUBLIC	Chapitre 7, section 7.9 Page 304		